Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_246_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 DECEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE NEUF DECEMBRE, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 3 décembre 2025

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Nicole POULAIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON *(suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent)*, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Didier DEVRAND (*suppléant de Renaud LE BERRE, absent*), Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, David L'HOMME, Caroline MERIAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Michel RICHARD, Anne ROBERT (*suppléante de Philippe HELLO, absent)*, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Jérémy BOULARD donne pouvoir à Sylvie HERVO,
- Camille CAURET donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Alain GENCE donne pouvoir à Claudine AILLET,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Catherine LELIONNAIS donne pouvoir à Michel VIMONT,
- Christelle LEVY-ROBERT donne pouvoir à Thierry GAUVRIT,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Christophe ROBIN donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Yvon BERHAULT, Josyane BERTIN, Jean-François CORDON, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Marc LE GUYADER, Anne-Gaud MILLORIT, Sébastien PUEL, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : David BURLOT

Délibération n°2025-246

Membres en exercice : 69 Présents : 50 Absents : 19 Pouvoirs : 9

ECONOMIE – INNOVATION - RECHERCHE
CHAMBRE REGIONALE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT – CONVENTION ENVIR'A 2025

Placée sous la tutelle du Préfet de la Région Bretagne, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat *(CMA)*

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_246_DELIB-DE

de Région Bretagne a, en sa qualité de corps intermédiaire de l'Etat, une fonction de représentation des intérêts de l'artisanat et de ses entreprises. Elle contribue au développement économique, à l'aménagement et à la vitalité des territoires, ainsi qu'à l'accompagnement des entreprises. Elle mène des actions de formation initiale, dont l'apprentissage, et de formation continue à destination des actifs de l'artisanat.

Dans le cadre de ses missions d'accompagnement des entreprises *(création, reprise, développement)*, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Bretagne a lancé au titre de l'année 2025, un Appel à Manifestation d'Intérêt ENVIR'A, à destination des EPCI bretons avec pour objectif l'accompagnement des commerçants et artisans des territoires dans une démarche de développement économique plus durable.

Afin de répondre aux enjeux économiques locaux et accélérer la transition écologique de son territoire, la communauté d'agglomération de Lamballe Terre & Mer, lauréate de cet Appel à Manifestation d'Intérêt *(AMI)*, souhaite travailler prioritairement sur la thématique suivante pour l'année 2025 :

- Répar'Acteurs : ce dispositif permet de promouvoir la réparation et les métiers de la réparation à travers l'animation du réseau Répar'Acteurs sur le territoire, d'identifier de nouveaux Répar'Acteurs pour contribuer au maillage des acteurs de l'économie circulaire, d'informer les artisans sur la mise en place du bonus réparation qui permet d'inciter le client à faire réparer plutôt que jeter et enfin de sensibiliser le grand public aux bienfaits de la réparation et renouer avec le réflexe de la réparation.

A travers l'AMI, le déploiement de ce dispositif sur le territoire bénéficie d'un co-financement maximum *(hors prospection et formation)* de 39% de l'ADEME, de 14% de la Région Bretagne et de 10% de la CMA Bretagne. La participation attendue de Lamballe Terre & Mer, sur cette action ENVIR'A 2025 – Répar'Acteurs, est de 5 459 € pour le suivi de 15 entreprises maximum.

Considérant le projet de convention territoriale ENVIR'A 2025 entre la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Région Bretagne et Lamballe Terre & Mer, transmis aux conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE le programme d'action, ci-après,
- VALIDE les modalités de la convention territoriale ENVIR'A 2025 entre la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Région Bretagne et Lamballe Terre & Mer,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention territoriale ENVIR'A 2025 entre la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Région Bretagne et Lamballe Terre & Mer ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 17 DEC. 2025
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LAMBALLE TERRE & MER -22-

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_246_DELIB-DE

PLAN D'ACTIONS Transition Écologique & Territoires (2025)
Annexe financière à la convention
Entre
LAMBALLE TERRE & MER
et
LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE RÉGION BRETAGNE

ACTION N°1 : REPAR'ACTEURS

Objectifs de l'action :
Promouvoir la réparation et les métiers de la réparation à travers l'animation du réseau Répar'acteurs sur votre territoire.
Identifier de nouveaux Répar'acteurs pour contribuer au maillage des acteurs de l'économie circulaire de votre territoire.
Informer les artisans sur la mise en place du bonus réparation qui permet d'inciter le client à faire réparer plutôt que jeter.
Sensibiliser le grand public aux bienfaits de la réparation et renouer avec le réflexe de la réparation.

Description de l'action :
La marque Répar'acteurs, née en Aquitaine en 2012, est déployé en Bretagne depuis juin 2015. Fin 2023, le réseau Répar'acteurs rassemblait plus de 960 artisans engagés dans la promotion de la réparation. Depuis 2015, de nombreuses actions de communication ont été développées afin de dynamiser la filière et la faire connaitre du grand public : un annuaire en ligne, une page Facebook, des webinaires thématiques, la participation à des évènements locaux, la création d'une exposition photographique ou dernièrement des visites d'entreprise chez des artisans Répar'acteurs.
Les objectifs du réseau Répar'acteurs sont de réduire les déchets et le gaspillage, de favoriser l'économie circulaire de proximité, de valoriser le savoir-faire des artisans de la réparation, de les fédérer, de leur donner de la visibilité et de consolider la filière de la réparation.
Avec la Loi AGEC de 2020, le contexte a évolué et impose de nouvelles contraintes aux réparateurs pour entrer dans les dispositifs des fonds de réparation. Afin de répondre à cette évolution, un nouveau cahier des charges national Répar'Acteurs sur la base des critères des fonds de réparation est déployé depuis 2024. La CMA Bretagne vous propose de déployer Répar'acteurs sur votre territoire en accompagnant les réparateurs dans l'obtention de cette marque.

Mise en œuvre de l'action :

- **Etape 1 : Identification des entreprises Répar'acteurs et celles éligibles à la marque -** Sourcing et prospection auprès des réparateurs du territoire

- **Etape 2 : Visite en entreprise** pour :
  - Réaliser un diagnostic des besoins de l'entreprise et transmission d'une synthèse des préconisations à l'entreprise
  - Présenter le cahier des charges Répar'Acteurs et accompagner l'inscription de l'artisan sur demarches-simplifiees.fr

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_246_DELIB-DE

- Conseiller l'artisan sur les aides financières à l'investissement et les bonus réparation

- **Etape 3 : Animation territoriale collective** du réseau Répar'acteurs sur le territoire de l'EPCI à l'occasion par exemple de la semaine européenne de réduction des déchets, de la semaine européenne du développement durable, des journées nationales de la réparation…
  - Organiser conjointement avec l'EPCI au minimum une rencontre dédiée aux Répar'acteurs (temps de rencontre entre artisans, portes ouvertes, ateliers chez les artisans défrayés, rencontres artisans/acheteurs publics…)
  - Les Répar'acteurs bénéficieront en parallèle des animations régionales et nationales (annuaire en ligne des Répar'acteurs, journées nationales de la réparation…) liées à la marque.

- **Etape 4 : Promotion de la marque lors d'un événement grand public**
  - Mise à disposition de l'exposition Répar'Acteurs

Engagements réciproques :

- CMA Bretagne : Cibler des entreprises sur le territoire. Animer l'opération sur le territoire. Mettre à disposition l'exposition Répar'acteurs.
- EPCI : Co-financer l'opération. Participer à la promotion de la marque Répar'acteurs sur le territoire. Mettre à disposition les moyens techniques et logistiques nécessaires au bon déroulement de l'opération sur le territoire

Budget répar'acteurs pour 15 entreprises accompagnées :

DÉPENSES		FINANCEMENT	
Coordination du déploiement	600,00 €		
Etape 1 Prospection	875,00 €	ADEME	5 850,00 €
Etape 2 Visite en entreprise, marque répar'acteurs	11 250,00 €	Région	1 989,00 €
Etape 3 Animation territoriale	1 800,00 €	CMA Bretagne	1 577,00 €
Etape 4 Exposition répar'acteurs	350,00 €	Lamballe Terre & Mer	5 459,00 €
Total	14 8750,00 €	Total	14 875,00 €